

On patine à Meyrin !

De l'hiver 1889-1890 à l'hiver 1920-1921, la zone, alors marécageuse, qui accueille actuellement le centre sportif était transformée en étang de patinage, pour le plus grand bonheur des Meyrinois mais également des Genevois.

Marais gelés

Dans la seconde moitié du XIXe s., le patinage de loisir est à la mode et le canton compte déjà quelques patinoires naturelles, à Conches, à Florissant et à la Pallanterie. A Meyrin, c'est au maire alors en fonction, Alphonse Large, que l'on doit l'idée de la création d'un étang de patinage. Sa proposition est acceptée par le conseil municipal le 3 novembre 1889. Bien que toute la zone du bas du village (centre sportif actuel) fût constituée de marais naturels, nos sources mentionnent l'existence d'une vanne servant à réguler leur niveau. Celle-ci était ouverte le 1^{er} novembre, pour inonder la zone et sans doute pour assurer une bonne surface de glace, et refermée le 28 février.



20 cts l'entrée

L'exploitation de l'étang de patinage constituait un revenu pour la commune car tout patineur (excepté les enfants) devait s'acquitter d'une entrée de 20 cts (amende de 50 cts pour les contrevenants, dès 1906). Pour l'hiver 1891-1892, les comptes communaux font état de 3420 entrées¹ (684.-) et de la vente de 866 jetons à 10 cts (soit 86,60.-) pour le vestiaire installé sur place. Ces chiffres semblent avoir été moins importants les années suivantes, mais les comptes, peu détaillés, ne permettent pas d'en faire une analyse significative.

¹ Meyrin comptait alors environ 1000 habitants

D'abord exploité directement par la commune, l'étang de patinage fut mis en location dès l'hiver 1895-96 sur la base d'un cahier des charges. Cela rapportait alors en moyenne à la commune 250.-. Mais ce revenu a connu quelques fluctuations : les locataires ont parfois obtenu une baisse du prix de la location en raison de conditions climatiques défavorables, ou se sont révélés mauvais payeurs : la location due pour l'hiver 1909-10 ne sera payée qu'en 1913, après démarches judiciaires!

Pour le bonheur du cordonnier

L'étang de patinage était surtout fréquenté les jeudis et dimanches, jours de congé, si bien que le cahier des charges de location mentionnait que « le locataire pourra interdire l'accès de l'étang le mercredi et le samedi afin qu'il soit mieux préparé pour le lendemain »². Des patineurs de tout le canton se rendaient alors à l'étang de Meyrin en train, informés sur la praticabilité de l'étang, les activités proposées et les horaires de trains par des annonces dans le *Journal de Genève*. Celles-ci mentionnent comme activités « concours d'adresse avec de nombreux prix, dont une partie sera attribuée au concours spécial réservé aux dames » (14.02.1901, JdG) ou encore « dimanche : fête de nuit » (09.02.1907, JdG). Les abords de l'étang accueillaient également, outre un vestiaire, une cantine chauffée, une marchande de marrons et un « atelier » de cordonnerie. En effet, il n'existait pas alors de chaussures spéciales de patinage mais on fixait des lames aux chaussures de ville par un système de griffes et de fixation au talon. Ce dispositif ne manquait pas de générer quelques talons arrachés, ce qui faisait les affaires du cordonnier du village, Jacques Rossi, dont l'apprenti se tenait à disposition avec ses outils au bord de l'étang...

D'une patinoire à l'autre

L'étang de patinage disparut en 1921 suite au drainage des marais. Les Meyrinois durent attendre 1978 (construction de la patinoire en plein air) pour pouvoir à nouveau patiner à Meyrin, et cela dans la zone-même où se trouvait autrefois l'étang ! Dans l'intervalle, ils purent se rabattre sur l'étang du Bois du Lan (actuel Conforama), bien plus petit et dont le gel était plus aléatoire.

Tableau d'un autre temps

L'étang de patinage a été immortalisé par les frères Charnaux, photographes établis à Meyrin. Leurs photos permettent de nous rendre compte de ce à quoi pouvait ressembler le patinage au début du siècle, effectué en habit de ville, longues robes pour les femmes, costumes et chapeaux pour les hommes...

Sources:

-pv du Conseil municipal;

-Dumont, Eugène-Louis. *Histoire de Meyrin*. Meyrin, 1991, pp. 575-580;

-témoignage oral d'Auguste Rossi, ACM.

² Cahier des charges pour la location de l'étang de patinage, octobre 1895. ACM, correspondance communale, A.4.25



Etang de patinage de Meyrin

0,1. — CHAUNAUX FRÈRES & C^o, GENÈVE.